

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 12 septembre 2013

**Séance ordinaire** du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 11 septembre 2013, à vingt heures, à la salle municipale de Sainte-Famille, I.O., endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, à laquelle la mairesse et les maires suivants sont présents et forment quorum : Mme Lina Labbé, MM. Jacques Trudel, Harold Noël, Yves Coulombe et Jean-Claude Pouliot.

En l'absence de Mme Chantale Cormier qui fait normalement fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière, M. Jean-Pierre Turcotte accepte d'agir à titre de secrétaire d'assemblée.

M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Renonciation au délai relatif à l'avis de convocation à la séance ordinaire du 11 septembre 2013 du Conseil des maires
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 7 août 2013
5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 7 août 2013
6. Octroi du contrat pour la mise à jour de l'inventaire du patrimoine bâti de l'Île d'Orléans
7. Octroi du mandat pour l'élaboration du Plan d'action de Municipalités amies des aîné(e)s et de la Politique familiale de la MRC de l'Île d'Orléans
8. Octroi du contrat pour la conception des plans et devis pour les aménagements aux 480, 490 et 466-472 Côte du Pont
9. Adoption des dépenses du mois de juillet 2013
10. Adoption des dépenses du mois d'août 2013
11. Correspondance
12. Varia
13. Période de questions
14. Levée de la réunion

## **2• Renonciation au délai relatif à l'avis de convocation à la séance ordinaire du 11 septembre 2013 du Conseil des maires**

### **Résolution 2013-09-90**

**Sur proposition de** M. Harold Noël, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** de renoncer au délai relatif à l'avis de convocation à la séance ordinaire du Conseil des maires du 11 septembre 2013.

## **3• Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **Résolution 2013-09-91**

**Sur proposition de** Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite de l'ajout des points 12.1 *Désignation d'un lieu additionnel pour les séances de la cour municipale* et 12.2 *Désignation du représentant de la MRC sur le Comité de*

*Sécurité Incendie.* Le point 12. Varia demeure ouvert par ailleurs.

**4• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 7 août 2013**

**Résolution 2013-09-92**

**Sur proposition de** M. Harold Noël, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 7 août 2013.

**5• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 7 août 2013**

Il n'y a pas de suivi.

**6• Octroi du contrat pour la mise à jour de l'inventaire du patrimoine bâti de l'Île d'Orléans**

Nous avons invité cinq firmes ou consultants à nous déposer une offre de services. Quatre ont répondu et parmi ceux-ci, deux n'ont pas obtenu la note de passage de 70%, les deux autres se qualifiant.

**Résolution 2013-09-93**

**Sur proposition de** M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer le contrat pour la mise à jour de l'inventaire du patrimoine bâti de l'Île d'Orléans à la firme Patriarche, moyennant des honoraires de 35 000 \$, lesquels seront assumés par l'entente de développement culturel.

**7• Octroi du mandat pour l'élaboration du Plan d'action de Municipalités amies des aîné(e)s et de la Politique familiale de la MRC de l'Île d'Orléans**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**8• Octroi du contrat pour la conception des plans et devis pour les aménagements aux 480, 490 et 466-472 Côte du Pont**

Nous avons invité trois firmes à nous déposer une offre de services. Une seule a répondu et s'est qualifiée.

**Résolution 2013-09-94**

Il est **proposé** par M. Harold Noël, **appuyé** par Mme Lina Labbé et **résolu à l'unanimité** d'octroyer le contrat pour la conception des plans et devis pour les aménagements aux 480, 490 et 466-472 Côte du Pont à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans à la firme CIMA, moyennant des honoraires de 26 000 \$, lesquels seront assumés par le volet régional du Pacte rural.

**9• Adoption des dépenses du mois de juillet 2013**

**Résolution 2013-09-95**

Il est **proposé** par M. Harold Noël, **appuyé** par M. Yves Coulombe et **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de juillet 2013.

## 10• Adoption des dépenses du mois d'août 2013

### Résolution 2013-09-96

Il est **proposé** par Mme Lina Labbé, **appuyé** par M. Yves Coulombe et **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois d'août 2013.

## 11• Correspondance

### 11.1 Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

La Municipalité demande à la MRC de mettre en veilleuse le projet de l'entrée de l'Île et de compléter le plan d'aménagement dans une perspective de vision globale avant d'entamer les travaux.

### 11.2 Ville de Québec – Service des travaux publics, division de la Gestion des matières résiduelles

La Ville nous informe des nouveaux tarifs effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2014 : 27 \$ le mètre cube pour les matières applicables aux écocentres, 28 \$ par visite pour les résidus domestiques dangereux, 113 \$ la tonne métrique pour l'utilisation des services d'enfouissement ou d'incinération des matières résiduelles et 30 \$ la tonne métrique pour l'utilisation des services du centre de tri.

## 12• Varia

### 12.1 Désignation d'un lieu additionnel pour les séances de la Cour municipale

#### Résolution 2013-09-97

**Attendu que** les municipalités régionales de comté de La Côte-de-Beaupré, de l'Île d'Orléans et de Charlevoix, les Villes de Sainte-Anne de Beaupré, Beaupré, Château-Richer et Baie-Saint-Paul ainsi que les municipalités de Boischatel, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim, L'Ange-Gardien, Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente, Saint-Tite des Caps, Sainte-Pétronille, Saint-François, Saint-Jean, Saint-Laurent, Saint-Pierre, I.O., Sainte-Famille, Petite-Rivière-Saint-François, L'Isle-aux-Coudres, Les Eboulements, Saint-Hilarion et Saint-Urbain sont parties à l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré ;

**Attendu que** les municipalités parties à l'entente relative à la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré désirent modifier l'article 4 de cette entente pour établir un autre lieu où la cour municipale sera tenue de siéger tel que le permet l'article 55 de la *Loi sur les cours municipales*, L.R.Q., c. C-72.01;

**Attendu que** les municipalités parties à l'entente de la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-

Beaupré désirent que la cour municipale puisse siéger sur le territoire de la MRC de Charlevoix et qu'il y a lieu de désigner l'endroit et l'adresse autre que le chef-lieu où la cour municipale pourra siéger;

Attendu que l'article 24 de la Loi sur les cours municipales prévoit que lorsque la modification à une entente ne vise qu'à changer l'adresse du lieu où siège la cour municipale ou à établir tout autre lieu où elle peut siéger, elle peut être effectuée par une résolution adoptée par chacune des municipalités qui est partie à l'entente d'établissement de la cour et qu'une telle résolution doit être approuvée par le ministre de la Justice;

#### **EN CONSEQUENCE;**

Il est **proposé** par M. Jacques Trudel, **appuyé** par M. Jean-Claude Pouliot et **résolu à l'unanimité** :

- d'accepter de modifier l'entente relative à la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré afin de permettre que la cour puisse siéger sur le territoire de la MRC de Charlevoix à l'adresse suivante : 15, rue Forget, Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 3G1 ;
- de soumettre la présente résolution pour approbation au ministre de la Justice en conformité avec l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales*.

12.2 Comité de Sécurité Incendie - Changement du représentant de la MRC

#### **Résolution 2013-09-98**

Il est **proposé** par M. Jacques Trudel, **appuyé** par Mme Lina Labbé et **résolu à l'unanimité** de désigner M. Harold Noël à titre de représentant de la MRC sur le Comité de Sécurité Incendie, en remplacement de M. Yves Coulombe.

### **13• Période de questions**

Elle débute à 21h01 et se termine à 21h19.

### **14• Levée de la réunion**

#### **Résolution 2013-09-99**

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 21h20.

**Prochaine séance, le 13 novembre 2013 à 20 heures.**

---

**Jean-Pierre Turcotte**  
**Préfet, secrétaire d'assemblée**

---

**Jean-Claude Pouliot**  
**Préfet-suppléant**